

**DELEGATION DE Madame Maribel BERNARD**

**D-2020/25**

**Création du marché parc de Lussy à Caudéran**

Madame Maribel BERNARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la requête du Syndicat des Commerçants Non Sédentaires du Sud-Ouest, le tribunal administratif de Bordeaux a, dans sa décision du 18 11 2019, annulé la délibération D 2018/120 portant création du marché alimentaire du Parc de Lussy, avenue de bel air à Caudéran, pour des raisons de forme ( délai de consultation auprès des organisations syndicales professionnelles jugé trop court).

Afin de régulariser la situation, il est proposé une nouvelle délibération de création de ce même marché prenant en compte un délai plus long de consultation des organisations syndicales professionnelles. A titre d'information, l'avis des organisations syndicales professionnelles a été sollicité par courrier le 27 11 2019.

Afin de promouvoir le développement du commerce de proximité, mais également de renforcer l'animation et l'attractivité des quartiers, la ville de Bordeaux a décidé de créer au 1<sup>er</sup> février 2020, sur le parking situé à côté du n° 10 avenue de Bel Air, un marché alimentaire réservé à l'accueil de commerçants non sédentaires.

Cette création répond à une demande des habitants de ce quartier. Elle contribuera au renforcement d'une offre de proximité qualitative et diversifiée

Ce marché se tiendra chaque samedi de 7 h 00 à 14 h 00 et regroupera entre 10 et 15 commerçants. Son fonctionnement sera régi par l'arrêté n° 201111491 du 11 juillet 2011 réglementant les marchés de plein air.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité par lettre recommandée avec AR le 27 novembre 2019.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser la création de ce marché.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

**M. LE MAIRE**

Madame BERNARD.

**MME BERNARD**

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vous présente cette délibération qui a pour objet la création du marché du Lussy à Caudéran, le samedi matin. L'occasion pour moi de souligner l'existence de nombreux marchés et de points gourmands dans notre ville, tous les jours de la semaine. Ces marchés qui sont des acteurs de liens sociaux chez nous répondent à une demande de nos concitoyens, favorisent la diversité des produits, leur qualité d'approvisionnement surtout en circuit court.

J'aimerais juste préciser que, malgré le fait que les organisations syndicales aient été informées de la création de ce marché bien en amont, lors de la commission des marchés, le Tribunal administratif a estimé que nous devons suivre un formalisme qui était l'envoi d'une lettre un mois avant, ce qui a conduit à l'annulation de la première délibération, et à la représentation de la délibération aujourd'hui.

**M. LE MAIRE**

Merci. Madame AJON.

**MME AJON**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, si en effet nous ne pouvons que nous satisfaire de revoir les marchés bordelais vivre de plus en plus, et en effet voir les Bordelais se tourner vers une consommation différente, il est, par contre, embêtant de voir que nous ne sommes pas capables de travailler avec les professionnels et de voir que cette délibération doit repasser. Et vous demander si, au-delà d'une lettre recommandée juste un mois avant, vous avez enfin réussi à avoir un dialogue et une discussion autour de ce marché avec les syndicats des professionnels.

**M. LE MAIRE**

Madame BERNARD.

**MME BERNARD**

Madame AJON, nous avons des rapports avec toutes les organisations syndicales extrêmement réguliers. Je réunis la commission des marchés plusieurs fois par an, et nous travaillons extrêmement bien ensemble. La demande n'a émané que d'une seule organisation syndicale que vous connaissez extrêmement bien puisque je pense que c'est elle qui vous a informée, et je ne vois pas pourquoi vous dites cela parce que l'on travaille très, très bien avec eux. Donc, il n'y a aucun problème sur cela.

Et je voudrais vous préciser que, lors de la commission où ils ont été informés, admettons qu'il n'y avait pas le formalisme, mais ils ont été informés, à aucun moment lors de cette commission, ils n'ont parlé de donner un avis contre la création de ce marché qui, je le rappelle, est de toutes les façons, un avis consultatif.

**M. LE MAIRE**

Merci pour ces précisions. Pas de prises de parole ?

Qui est d'avis d'adopter ? Majorité. Qui s'abstient ? Tout le groupe socialiste. OK. Qui est contre ? Personne. Adoptée à la majorité.

Point suivant.

**MME MIGLIORE**

Délégation de Monsieur Nicolas BRUGÈRE. Délibération 26 : « Attribution d'aides en faveur des associations senior. »